

Les présentes conditions générales de vente sont à jour au 9 septembre 2016.

1. DOCUMENTATION CONTRACTUELLE ET OPPOSABILITE

1.1 Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après "CGV" ou "Conditions") sont proposées par la société Mouton Rouge (ci-après, la "Société"), SAS au capital de 1.000 euros, identifiée sous le numéro 799 175 716, RCS NANCY, dont le siège social est situé 3, Rue du Docteur Bleicher, 54000 Nancy, représentée par son Président,

Son numéro de téléphone est le 06 52 57 23 00 (appel sur un téléphone mobile), son adresse de courrier électronique est contact@theinformationlab.fr et son numéro individuel d'identification TVA intracommunautaire FR82799175716.

1.2 Les présentes CGV ont pour objet de définir les conditions générales dans lesquelles la Société commercialise en qualité de distributeur les produits (logiciels) et services associés à certains produits (support, maintenance et formations) proposés à la vente aux Clients, aux termes de ses propositions commerciales et devis.

1.3 La signature du devis que la Société communique au Client ou la transmission d'une commande ferme par le Client au vu de tarifs en vigueur de la Société vaut acceptation de ces CGV. Le Client sera tenu informé des modifications relatives aux CGV par tous moyens en vue de leur application aux licences et prestations reconduites tacitement.

1.4 Les présentes conditions générales sont soumises aux conditions générales des éditeurs des logiciels, dont les stipulations en cas de conflit, priment sur les stipulations des présentes.

1.5 Constituent, par ordre de primauté, la documentation contractuelle applicable entre les parties (le "Contrat") :

- les conditions générales d'utilisation ou de licence des logiciels objets des présentes émises par leurs éditeurs,
- le devis émis par la Société et accepté par le Client,
- les présentes conditions générales,
- tous actes ou conventions expresses se référant au Contrat entre les parties, écrits et signés, par les parties.

1.6 Le Client déclare avoir pris connaissance et accepté de respecter strictement l'ensemble du Contrat et notamment les conditions générales des éditeurs des logiciels, avant de signer son devis ou de transmettre une commande ferme.

1.7 Les catalogues, prospectus, publicités, notices, n'ont qu'une valeur informative et indicative, non contractuelle. Toute condition contraire aux présentes CGV revendiquée par le Client serait donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable à la Société.

1.8 Le fait que la Société ne se prévale pas à un moment donné d'une quelconque stipulation des présentes CGV, ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

2. COMMANDES DE PRODUITS

2.1 Les produits et services vendus par la Société font préalablement l'objet d'un devis adressé au Client.

2.2 Les conditions particulières, telles que le prix, la durée et les conditions de renouvellement des licences et services vendus sont stipulées dans le devis.

2.3 Le Client fait le choix des logiciels en toute connaissance de cause au regard du devis, de la documentation, des démonstrations et des informations qu'il reconnaît avoir reçues de la Société.

2.4 Tout devis signé du Client, ou commande du Client acceptée par la Société, éventuellement en référence à une proposition commerciale de la Société, est considéré comme ferme et définitif (la "Commande"). Le Client déclare à cet effet avoir reçu suffisamment d'informations pour s'assurer personnellement de l'adéquation des produits et services commandés avec ses besoins, ses contraintes et son environnement technique.

2.5 En cas d'acompte stipulé au devis, le traitement de la Commande s'effectuera sous réserve de réception de cet acompte.

2.6 Toute modification des termes d'une Commande est soumise à l'accord préalable et écrit de la Société.

2.7 Pour le cas où le Client informe la Société du financement de certains services de la Société par un organisme de formation, la Société suspend la validation de la Commande à la réception de l'attestation justifiant de l'accord de financement.

2.8 Toute Commande est ferme et définitive et ne peut donner lieu à annulation. Le paiement de l'intégralité du prix qu'elle stipule est dû à compter de l'émission de la Commande par le Client, et selon les conditions et délais de paiement prévus aux termes de la Commande et de l'article 3 ci-dessous.

2.9 Les services et licences sont délivrés par la Société pour une durée limitée. La durée est stipulée dans le devis et ne peut être reconduite que dans le cadre d'un nouveau contrat. Aux fins de permettre à la Société d'apporter au Client la continuité des droits d'utilisation et services dont il a besoin, le Client s'efforce de demander un devis et passer la commande correspondante dans un délai minimum de deux mois avant l'échéance de sa licence ou de son contrat de services.

2.10 Un devis peut déroger aux stipulations de l'article précédent, en prévoyant expressément les termes et conditions d'un renouvellement tacite du Contrat.

3. PRIX - PAIEMENTS

3.1 Les tarifs des produits et services de la Société sont communiqués sur demande et mentionnés dans les propositions commerciales et devis transmis au Client. Les tarifs sont indiqués en euros ou dans toute autre devise et hors taxe et toutes taxes comprises. Ils s'appliquent à tous nos clients. Ceux-ci pourront être revus en cours d'année ou annuellement, en fonction des tarifs de l'éditeur et des prix du marché. La version actualisée des tarifs est disponible à tout moment, sur demande auprès de la Société.

3.2 Le montant total du prix d'une Commande est indiqué au plus tard dans le devis communiqué au client, hors taxes et toutes taxes comprises.

3.3 Les prix, renseignements ou notes figurant dans les devis ou propositions commerciales sont valables pour la durée qu'ils précisent, et, à défaut, pour une durée de quinze (15) jours à compter de leur date d'émission.

3.4 Le prix est payable comptant à la Commande ou à réception de la facture, sauf autre délai mentionné sur le devis (ou, à défaut, la facture), lequel délai ne saurait excéder soixante (60) jours.

3.5 Le prix des produits et/ou services est payable par virement bancaire exclusivement.

3.6 Pour le cas de financement par un organisme de formation, les prestations sont facturées au Client qui en obtient le remboursement auprès de son organisme sur la base de la facture acquittée.

3.7 Tout défaut de paiement produira au profit de la Société, de plein droit et sans mise en demeure préalable, des intérêts de retard égaux à 3 fois le taux d'intérêt légal et une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros. En application de l'article L. 441-6 du Code de commerce, ces pénalités sont exigibles de plein droit, dès réception de l'avis informant l'acquéreur de leur application.

3.8 La Société se réserve le droit de suspendre ou d'annuler toute exécution ou livraison d'une

- Commande en cas d'incident ou défaut de paiement à échéance. Le défaut de paiement d'une seule échéance d'un paiement fractionné entraîne la déchéance du terme et rend exigible la totalité des sommes dues à la Société, même non échues.
- 3.9 Le paiement des produits et licences de logiciels ne saurait être subordonné à la réalisation des prestations de services attachées à ces produits et licences.
- 3.10 Aucun escompte n'est accordé à raison d'un paiement anticipé.
4. LIVRAISON
- 4.1 Les logiciels sont livrés par téléchargement ou accès directement sur le site web de l'éditeur, via le réseau Internet. Pour ce faire, l'éditeur émet à la Société une clé ou code d'accès unique (le "Code d'Accès"), que la Société ou l'éditeur transmet au Client par email, à l'adresse indiquée par le Client lors de sa Commande.
- 4.2 L'email contenant le Code d'Accès est envoyé par la Société au plus tard [le jour] d'entrée en vigueur de la licence, tel que prévu au bon de Commande (la "Livraison"). Le délai minimum pour communiquer ce Code est de 48h à compter de la date de Commande. Pour le cas où le devis stipule le paiement de tout ou partie du prix à la Commande, le Code d'Accès n'est communiqué que sous réserve d'encaissement préalable par la Société du paiement correspondant.
- 4.3 Les délais stipulés aux présentes Conditions sont donnés à titre indicatif. Le retard de Livraison ne peuvent donner lieu à aucune pénalité ou indemnité, ni motiver l'annulation ou la résiliation de la Commande acceptée par la Société, mais reporte la durée de la licence concédée d'autant de jours de retard courus.
- 4.4 Le Client doit s'assurer que les informations et coordonnées qu'il communique sont correctes et à jour jusqu'à complète Livraison. A défaut, le Client ne pourra en aucun cas engager la responsabilité de la Société pour retard et/ou erreur de Livraison, et le Service Client de la Société contactera le Client pour une seconde Livraison.
- 4.5 La Société ne sera pas non plus responsable si la non réception des produits et/ou services est due au fait de l'éditeur ou d'un tiers.
- 4.6 Le Client pourra suivre la Livraison en contactant le Service Client dont le numéro figure à l'article 5 ci-après.
- 4.7 Le Client est tenu, pour parfaire sa réception de la Livraison, d'utiliser son Code d'Accès et de procéder à une première utilisation à réception du Code d'Accès.
- 4.8 Pour le cas de défaut de conformité, de vice apparent ou d'éléments manquants, il appartient au Client d'émettre des réserves à la Société dans un délai de trois (3) jours à compter de la Livraison. A défaut de réserves adressées à la Société par email et courrier recommandé avec demande d'avis de réception dans les trois (3) jours de la Livraison, les produits ne pourront faire l'objet d'une réclamation ou d'un dédommagement. La réception sans réserve des produits Commandés par le client couvre tout vice apparent et/ou manquant. La Société s'efforcera de contacter l'éditeur dans les meilleurs délais aux fins de mettre l'éditeur en mesure d'apporter tout remède couvert par les conditions de sa propre garantie.
5. SERVICE CLIENT
- 5.1 Pour toute demande d'informations, de précisions ou pour toute réclamation, le Client doit contacter, en priorité, le Service Client de la Société, afin de permettre à ce dernier de tenter de trouver une solution au problème.
- 5.2 Le Service Client de la Société est accessible du lundi au vendredi de 9h à 18h en utilisant les coordonnées suivantes :

- email : support@theinformationlab.fr
- portail : <http://support.informationlab.fr>

6. GARANTIES

- 6.1 Défaut de conformité et vice apparent
- 6.1.1 Pour le cas où un Client estime avoir reçu un produit qu'il considère comme défectueux ou non-conforme, il doit contacter la Société, dans le délai de trois (3) jours à compter de la Livraison (art. 4.7), par email et courrier recommandé avec demande d'avis de réception, aux adresses mentionnées à l'article 5, en précisant le vice ou le défaut en cause.
- 6.1.2 Il appartiendra au Client de fournir toute justification quant à la désignation des vices apparents et/ou défauts constatés. Le Client devra laisser à la Société toute facilité pour procéder à la constatation de ces vices ou défauts et pour y porter remède le cas échéant. Il s'abstiendra d'intervenir lui-même ou de faire intervenir un tiers à cette fin.
- 6.1.3 Si les vices et/ou défauts sont confirmés par la Société, celle-ci adressera alors au Client ses instructions sur la manière de procéder après avoir pris connaissance de la réclamation ainsi formulée et, le cas échéant, procédera au remplacement du produit dont la Société aurait été amenée à constater le défaut de conformité, ou la défectuosité.
- 6.1.4 Dans le cas où l'échange du produit serait impossible, la Société sera tenue de rembourser le Client dans les trente jours suivant la Livraison toute somme éventuellement encaissée. Le remboursement s'effectuera sur proposition de la Société par crédit sur le compte bancaire du Client, le Client pouvant opter pour un autre mode de remboursement que celui proposé.
- 6.1.5 La Société ou le Client se réserve le droit d'obtenir directement auprès de l'éditeur et au profit du Client l'échange ou le remboursement visés à l'article précédent.

6.2 Garantie des vices cachés

En sa qualité de distributeur, la Société ne fournit au Client aucune garantie contractuelle quant aux vices cachés affectant les produits distribués. Les produits sont exclusivement garantis par l'éditeur ou fabricant pendant la période et dans les conditions définies par celui-ci. La garantie de l'éditeur court à compter de la date de livraison figurant sur le bon de livraison du produit concerné.

Il appartient au Client de se retourner contre le fabricant ou éditeur du produit concerné.

7. OBLIGATIONS DU CLIENT

- 7.1 Le Client s'engage à respecter les termes des présentes CGV et des conditions générales des éditeurs des logiciels.
- 7.2 Le Client s'engage à utiliser les logiciels et services de manière conforme aux instructions de la Société et de l'éditeur.
- 7.3 Les informations et données échangées par les parties dans le cadre de la conclusion et de l'exécution de leurs relations contractuelles sont confidentielles, à l'exception de celles diffusées publiquement. Le Client et la Société s'engagent à respecter cette confidentialité.
- 7.4 Le Client s'engage à coopérer activement aux fins de permettre à la Société de livrer les logiciels et exécuter ses prestations, conformément aux besoins et attentes du Client. Le Client s'engage à informer la Société de toute particularité susceptible d'influer sur le déroulement des prestations et à mettre à disposition tous les moyens humains et matériels nécessaires à l'exécution des obligations et prestations de la Société.

- 7.5 Le Client s'engage à respecter intégralement les présentes conditions générales et celles de l'éditeur, ainsi que les précautions d'utilisation des logiciels et éventuels développements objets de sa Commande.
- 7.6 Il appartient au Client de prendre en charge sous sa seule responsabilité la réalisation de sauvegardes complètes et régulières permettant la restauration de l'ensemble de ses données avant toute intervention de la Société. Aucun recours ne lui est ouvert contre la Société ou l'éditeur du logiciel pour perte de données.
- 7.7 Le Client s'engage à respecter les droits et règlements en vigueur notamment en matière de protection des données à caractère personnel. Le Client est seul responsable du choix des paramètres des logiciels et de leurs implications légales.
- 7.8 Le Client déclare être couvert par une police d'assurance à raison de tout dommage que pourrait subir les collaborateurs de la Société dans le cadre de leur intervention dans les locaux du Client pour exécuter les prestations objet d'une Commande.
- 7.9 Le Client s'engage à n'utiliser les services et produits que pour son usage personnel, conformément aux présentes CGV. A cet égard, le Client convient de s'abstenir :
- de vendre, copier, reproduire, louer, prêter, distribuer, transférer ou concéder sous sous-licence en tout ou partie, ou de décompiler, désosser, désassembler, modifier, afficher sous forme lisible par le Client, tenter de découvrir tout code source des logiciels concédés ou utiliser tout logiciel activant ou comprenant toute partie des logiciels concédés ;
 - en particulier, de communiquer à toute personne non autorisée par la licence le Code d'Accès au logiciel, ou de permettre l'utilisation du logiciel sur un poste non autorisé par la licence ;
 - plus généralement, de porter atteinte aux droits de propriété intellectuelle de la Société et/ou des éditeurs des logiciels qu'elle distribue ; et
 - de dénigrer les logiciels et services commercialisés par la Société ainsi que la Société sur les réseaux sociaux et tout autre moyen de communication.
 - de dénigrer la Société, ses logiciels ou services sur les réseaux sociaux et tout autre moyen de communication.
8. RESPONSABILITE
- 8.1 La Société est soumise de manière expresse à une obligation de moyens dans le cadre de l'exécution de ses prestations.
- 8.2 Les logiciels concédés par l'intermédiaire de la Société sont utilisés sous la direction, le contrôle et responsabilité exclusifs du Client.
- 8.3 La Société met en œuvre toutes les mesures propres à assurer au Client la fourniture, dans des conditions optimales, de produits de qualité. Elle ne saurait cependant en aucun cas voir sa responsabilité engagée pour toute inexécution ou mauvaise exécution de tout ou partie des prestations prévues au Contrat, qui serait imputable soit au Client, soit au fait imprévisible et insurmontable d'un tiers étranger au Contrat, soit à un cas de force majeure. Plus généralement, si la responsabilité de la Société se trouvait engagée, elle ne serait en aucun cas tenue d'indemniser le Client pour perte d'exploitation ou manque à gagner, ou tous autres dommages indirects.
- 8.4 La Société ne pourra être tenue responsable d'aucun préjudice ou dommage au titre de l'installation, de l'exploitation, de l'utilisation d'un logiciel par le Client, et ce, notamment si la défaillance du logiciel (mauvais affichage, erreur de datation, etc.) est la cause d'omissions ou de mauvaises décisions, préjudiciables au Client.
- 8.5 La Société ne pourra être tenue responsable de dommages directs dont l'existence, le quantum et le lien avec une faute de la Société ne seraient pas établis par des preuves.
- 8.6 Pour le cas où la responsabilité de la Société serait engagée, le montant total de la réparation du préjudice du Client est limité de convention expresse au montant du prix des produits et/ou services à l'origine du dommage.
- 8.7 Le Client a pleinement conscience des stipulations du présent article et notamment des garanties et limitations de responsabilité susvisées, conditions essentielles sans lesquelles la Société n'aurait jamais contracté.
- 8.8 Le Client a pleinement conscience de ce que les stipulations des conditions générales des éditeurs des logiciels qui lui sont concédés prévoient également une limitation de responsabilité de l'éditeur.
9. RESERVE DE PROPRIETE
- 9.1 Le transfert de propriété des produits ou droits qui y sont attachés est suspendu jusqu'à complet paiement du prix de ceux-ci par le Client, en principal, intérêt et frais accessoires.
- 9.2 La Société se réserve le droit de reprendre possession de tout produit à tout moment pour le cas de défaut de paiement. La présente clause n'empêche pas que les risques des produits soient transférés à l'acheteur dès leur Livraison. A compter de la Livraison, l'acheteur est constitué dépositaire et gardien desdits produits.
- 9.3 Pour le cas d'une reprise des produits en application de la clause de réserve de propriété du présent article, les acomptes versés et non couverts par l'utilisation passée des produits et services resteront acquis à titre de dédommagement, et sans préjudice de l'application des stipulations de l'article 3.
10. PROPRIETE INTELLECTUELLE DES LOGICIELS
- 10.1 Les logiciels dont la Société assure la commercialisation des licences sont la propriété des éditeurs, lesquels sont titulaires de tous les droits y afférents.
- 10.2 La remise du support matériel et la concession des droits d'utilisation des logiciels n'entraînent pas le transfert des droits patrimoniaux au profit du Client.
- 10.3 Le droit d'utilisation des logiciels est accordé à titre personnel, non exclusif et non transmissible.
- 10.4 Le Client s'engage à ne pas porter atteinte directement ou indirectement aux droits et propriété intellectuelle des éditeurs sur les logiciels et à se conformer à leurs conditions générales d'utilisation.
- 10.5 Toute utilisation d'un logiciel non conforme à sa destination ou toute utilisation par des utilisateurs illégitimes constitue un délit de contrefaçon, sanctionné par les dispositions de l'article L. 335-3 du Code de la propriété intellectuelle.
- 10.6 Le Client n'acquiert aucun droit de propriété intellectuelle sur les développements spécifiques conçus et réalisés par la Société.
- 10.7 Le Client se voit concéder par la Société un droit d'utilisation personnel, non exclusif et non transmissible pour la durée de la protection des droits d'auteur.
- 10.8 La Société conserve la propriété des développements spécifiques qu'elle a conçus et réalisés et se réserve la possibilité de les commercialiser en tout ou partie.
11. LOI APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE JURIDICTION
- 11.1 Les présentes CGV sont soumises au droit français.
- 11.2 Tout litige survenant à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution des présentes CGV et des contrats auxquelles ces conditions s'appliquent, sera soumis, de convention expresse, à la compétence du Tribunal dans le ressort du siège de la Société.